

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

ARR2021_ 0013

ARRÊTÉ

OBJET : DÉLÉGATION DE FONCTION A NICOLAS DUJARDIN DRAULT, 9E ADJOINT AU MAIRE (REMPLECE ET ABROGE L'ARRÊTÉ N° ARR2020_0143 DU 16 JUILLET 2020 PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A NICOLAS DUJARDIN DRAULT, CONSEILLER MUNICIPAL)

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU la délibération n° DEL2020_0061 en date du 24 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération n° DEL2020_0064 en date du 24 mai 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil municipal dans le cadre de l'article L2122_22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DEL2020_0063 en date du 24 mai 2020 portant élection des adjoints au Maire,

VU la délibération n° DEL2021_ 0015 en date du 29 janvier 2021 portant élection d'un adjoint au Maire,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire sous sa responsabilité et sa surveillance de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du conseil municipal, dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,

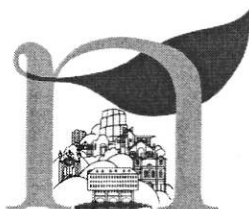
CONSIDÉRANT la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT la démission de M. Olivier Dumont, 7e adjoint au maire chargé du développement durable, de l'environnement et des déplacements, effective au 1er décembre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° ARR2020_0143 du 16 juillet 2020 portant délégation de fonction à Nicolas DUJARDIN DRAULT, Conseiller municipal, est abrogé et remplacé comme suit :

ARTICLE 2 : Délégation de fonction est accordée à Monsieur Nicolas DUJARDIN-DRAULT, 9° adjoint au maire, pour toutes les affaires communales relatives à la Culture, au Patrimoine et au Tourisme,



Suite de l'arrêté n° ARR2021_

Portant « DÉLÉGATION DE FONCTION A NICOLAS DUJARDIN DRAULT, 9^e ADJOINT AU MAIRE (REMPLACE ET ABROGE L'ARRÊTÉ N° ARR2020_0143 DU 16 JUILLET 2020 PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A NICOLAS DUJARDIN DRAULT, CONSEILLER MUNICIPAL) »

ARTICLE 3 : Monsieur Nicolas DUJARDIN DRAULT, 9^e adjoint au maire, est habilité à signer les décisions relatives aux marchés concernant le domaine délégué, d'un montant inférieur à 15 000€ HT et prenant la forme d'un bon de commande.

ARTICLE 4 : Monsieur Nicolas DUJARDIN DRAULT, 9^e adjoint au maire, est habilité par la présente délégation à déposer plainte au nom de la Commune et signer tout document ou courrier en rapport avec la procédure engagée.

ARTICLE 5 : La signature de Monsieur Nicolas DUJARDIN DRAULT, 9^e adjoint au maire, devra être précédée de la mention « Par délégation du Maire ».

ARTICLE 6 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sa surveillance, le délégataire doit rendre compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 7: Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Procureur de la République du Tribunal judiciaire de MEAUX,
- Madame le Comptable Publique de Marne la Vallée,
- Madame le Directeur Général des Services de la mairie de Noisiel,
- A l'intéressé

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

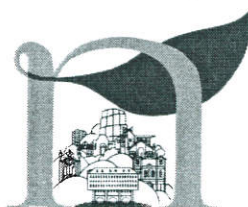
Fait à Noisiel, le 02/02/2021

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



2/3



Suite de l'arrêté n° ARR2021_

Portant « DÉLÉGATION DE FONCTION A NICOLAS DUJARDIN DRAULT, 9^e ADJOINT AU MAIRE (REMPLACE ET ABROGE L'ARRÊTÉ N° ARR2020_0143 DU 16 JUILLET 2020 PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A NICOLAS DUJARDIN DRAULT, CONSEILLER MUNICIPAL) »

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 05 FEV. 2021
Affiché en Mairie le 05 FEV. 2021
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 05 FEV. 2021
Notifié le 05 FEV. 2021

